... Ecole maternelle du faubourg des Postes, agrandissement des locaux : 30.000 fr.
... Ecole maternelle rue Dupetit-Thouars, construction de classes enfantines à proximité du groupe installé dernièrement ... francs.
... Groupe scolaire de la rue du Chevalier Français. Ouverture d'une école de filles et ... garçons : 380.000 francs.

4° Construction de maisons éclusières.

Maison pontière de l'Hippodrome ; maison éclusière de La Barre ; maison pontière de Ramponneau ; maison pontière du Petit-Paradis ; dépenses : 70.000 francs.

5° Palais des Beaux-Arts.

Exécution d'un hall vitré sur la cour intérieure du Palais des Beaux-Arts et l'aménagement sous ce hall de salles d'exposition et de magasins divers : 50.000 francs.

6° Grosses réparations aux bâtiments communaux tels que les Ecoles primaires, Ecoles supérieures, Lycées et Facultés, églises et temples, bâtiments administratifs, Mairie, Palais des Beaux-Arts : 350.000 fr.

7° Pavages. Dépenses : 471.000 francs à répartir entre les rues :

Saint-Sauveur (partie comprise entre les rues des Robleds et Bailly), 43.500 ; des Jardins, 34.000 ; Basse, 33.200 ; du Marché, 79.000 ; Saint-Pierre, 20.400 ; d'Arras (partie comprise entre les rues de Wazemmes et de Douai), 34.000 ; Guillaume-Werniers, 38.700 ; les places de Strasbourg, 14.200 ; de la République (allées asphaltées), 18.000 ; les rues du Vieux-Faubourg, 42.000 ; d'Arcole, 42.000 ; d'Angleterre, 35.000 ; rue de Flandre.

Egouts : Dépenses, 108.000 francs à répartir entre les rues Colbert, 12.500 ; Roland, 7.500 ; Mexico, 12.500 ; des Processions, 7.000 ; Basse, 6.000 ; du Vieux-Faubourg, 6.400 ; de Carvin, 11.000 ; de Masséna, 17.400 ; Gantois, 5.200 ; Caumartin, 7.500 ; Jacquemars-Giélée, 15.000.

Assainissement du quartier St-Sauveur : Dépenses 436.000 francs. Le projet prévoit l'alignement de la cour du Soleil (38.000 fr.); l'alignement de la rue Charles-Decottignies (29.000 fr). l'alignement de la rue du Croquet et du parvis Saint-Sauveur, en vue de dégager l'église (40.000 fr.), l'alignement de la cour Faye qui réunit la cour des Jardins à la rue Wicar (39.000 fr.) ; la suppression des cours des Jardins, Mahau et Sauvage.

Voici, au surplus, ce que nous fait connaître le rapport établi au sujet de l'assainissement du quartier Saint-Sauveur.

— La voie de communication qui, traversant Saint-Sauveur, relierait directement la gare au boulevard des Ecoles, assainirait le quartier Saint-Sauveur, améliorerait singulièrement sa situation et en même temps, donnerait aux quartiers du Sud de Lille, un débouché direct sur la gare et les quartiers du Nord, paraît donc tout indiquée.

Elle partirait du boulevard des Ecoles, emprunterait la rue Molière existante, le square Ruault, traverserait les cours des Jardins, Muhau et Sauvage, aboutirait à la place Wicar, et de là se dirigerait vers la gare en coupant le pâté considérable de maisons et d'immeubles compris entre les rues de Fives, de Tournai, du Vieux-Marché-aux-Moutons et des Augustins. Cette rue aurait 16 mètres de largeur.

Une seconde voie, transversale, partirait de la place Gentil-Muiron, serait percée avec la même largeur de 16 mètres, en élargissement de la rue Malpart, de la rue des Etaques, de la rue du Curé-Saint-Sauveur ; elle serait reliée, après le démantèlement, par une voie directe à établir sur les terrains de fortifications, avec le point du Passage supérieur de Fives.

Ces deux rues perpendiculaires, constitueraient pour ainsi dire, avec les rues de Fives et de Saint-Sauveur, l'ossature d'un nouveau plan d'alignements du quartier Saint-Sauveur.

Une première somme de 290.000 francs serait consacrée à cette première opération de voirie.

C'est sans aucune discussion que le rapport concernant ces grands travaux a été adopté. La commission des finances ainsi que la commission des travaux qui comprennent la plupart des conseillers, avaient d'ailleurs, avant la séance déjà donné leur approbation.

L'EMPRUNT DE 7.900.000

Les conditions d'emprunt ; les annuités

Le Conseil s'étant prononcé sur le programme des grands travaux, a ensuite entendu la lecture d'un rapport concernant la réalisation de l'emprunt.

L'emprunt serait contracté à un taux d'intérêt de 3 fr. 80 % environ. L'Administration municipale espère que les annuités s'établiraient comme suit :

Travaux d'assainissement : 5.644.000, 50 ans, 252.963 fr.; constructions neuves : 500.000, 40 ans, 24.415 ; réfection de bâtiments et pavages, 823.000, 30 ans, 46.211 ; dette Collin, 963.000, 20 ans . 69.181. — Total : 392.770 fr.

Au bout de la 20e année, l'annuité serait réduite à 323.589 fr.; au bout de la 30e année, l'annuité serait réduite à 277.378 fr.; — au bout de la 40e, l'annuité serait réduite à 252.963.

Envisageant les moyens financiers à employer pour faire face aux premières annuités de 393.000 francs, M. le Maire déclare que les contribuables n'auront pas à supporter de centimes additionnels, d'autant plus que les dépenses de l'Assistance n'augmenteront plus et que celles de l'enseignement ne feront que diminuer en raison de la déclaration du Ministre des Finances qui a formellement promis aux grandes villes de demandes pour elles le retour au droit commun.

D'autre part, dès 1915, les budgets seront allégés de plusieurs annuités d'emprunt.

Nous ne contestons pas que M. le Maire soit animé de bonnes intentions, vis-à-vis des contribuables, mais si on examine la suite de son rapport on constate que leur situation déjà très précaire n'est pas sur le point de s'améliorer ainsi qu'on pouvait l'espérer et qu'ils attendront longtemps encore avant que leurs taxes soient quelque peu diminuées.

Voici d'ailleurs les passages les plus intéressants de ce rapport.

— Le gros emprunt de 25.818.665 francs que la Ville a contracté avec le Crédit Foncier en 1899, dit M. le Maire, se trouvera réduit au 31 janvier prochain, à la somme de 18.077.856 francs.

Vous savez que, pour respecter sans doute les délais d'amortissement d'anciens emprunts fusionnés, le remboursement de cette somme au Crédit Foncier a été échelonné jusqu'en 1942 d'une façon très inégale. C'est ainsi que l'annuité actuelle de 1.384.000 fr. tombera brusquement en 1929 à 354.000 fr. et en 1934 à 113.000 francs.

Pour éviter ces brusques fluctuations dans l'établissement de nos budgets, et en raison de ce que, comme nous venons de vous le dire, l'équilibre financier s'annonce comme devant être plus facile dans quelques années qu'aujourd'hui, nous venons vous proposer d'agencer d'une façon plus rationnelle les époques de remboursement au Crédit Foncier et, tout en maintenant le terme final de l'emprunt en 1942, d'égaliser le montant des annuités à payer jusqu'à cette date ».

Ce rapport a été voté également.

Pour l'outillage national

En réponse à une lettre de M. François Deloncle, président du groupe parlementaire de l'outillage national qui demande de bien vouloir lui faire connaître le programme des travaux les plus urgents, réclamés par l'opinion, pour le développement de notre région en ce qui concerne l'outillage maritime, l'outillage fluvial, le réseau ferré, le réseau des routes et l'hydraulique, M. le maire fait donner lecture d'un rapport qu'il transmettra au groupe parlementaire et par lequel il fait connaître : 1° que la création d'un port en Haute-Deûle liée à la question du démantèlement est nécessaire ; 2° qu'une entente devrait intervenir entre les chemins de fer et les services de navigation trop souvent en désaccord ; 3° que l'assainissement de la Deûle est une nécessité publique ; 4° que les cours d'eau doivent être protégés contre la pollution.

Pour l'enseignement

Le Conseil vote une somme de 12.350 fr. en vue d'améliorer le traitement des professeurs du Lycée Faidherbe.

Il décide ensuite la création des emplois suivants :

Ecole maternelle, rue Guillaume-Tell, 3 classes : 1 directrice, 2 adjointes.

Ecole maternelle, rue Dupetit-Thouars, 3 classes : 1 directrice, 2 adjointes.

Complément de l'école maternelle, faubourg du Sud : 2 classes, 2 adjointes.

Groupe scolaire, rue du Chevalier-Français. Ecole de garçons, 6 classes : 1 directeur, 5 adjoints ; école de filles, 6 classes : 1 directrice, 5 adjointes.

En prévision des grands travaux

L'assemblée désigne pour la construction des diverses écoles les architectes suivants :

1° Agrandissement de l'Ecole maternelle du faubourg des Postes : M. Bertaut.

2° Ecole maternelle, rue Dupetit-Thouars : M. Willoqueaux.

3° Ecole maternelle, rue Guillaume-Tell : M. Rutteau.

4° Groupe scolaire, rue du Chevalier-Français : M. Delourme.

Les honoraires à payer à ces architectes sont fixés à 5 %.

Les Crédits

Après avoir donné un avis défavorable à la construction d'une passerelle sur le canal de la Deûle près de l'Hippodrome, le Conseil ouvre un crédit de 1480 francs pour l'éclairage de la place Jeanne-d'Arc.

Il vote un nouveau crédit de 15.000 francs destiné à couvrir avec les 500.000 francs précédemment votés les dépenses de l'Assistance obligatoire aux vieillards.

L'assistance aux vieillards

A propos du crédit pour l'assistance aux vieillards, **M. Liégeois-Six** fait connaître que l'enquêteur chargé de se renseigner sur la situation des vieillards touchant une pension, a découvert de nombreux abus et qu'il évalue à 3000 francs la somme qui pourrait rester dans la caisse de la ville. Cet enquêteur a notamment trouvé qu'une allocation mensuelle de 20 francs était attribuée à une femme jouissant de 1200 fr. de revenus annuels !

Toujours l'éclairage

M. Binauld étant venu prendre sa place au milieu de ses collègues, M. Gobert profite de sa présence pour lui poser la même question qu'il avait adressée tout à l'heure à propos du procès pendant entre la ville et les Compagnies d'éclairage.

M. Binauld déclare que l'Administration municipale n'avait pas à notifier l'arrêt du Conseil de Préfecture. Les experts ont été prévenus dans les délais voulus par le greffe du Tribunal de la décision intervenue.

Si le but de leur mission ne leur a été indiqué que plusieurs semaines après l'arrêt ce n'est pas à lui qu'incombe la responsabilité de ce retard. Il ajoute contrairement à ce que supposait M. Gobert, qu'il lui est interdit de se mêler aux travaux des experts.

MM. Ducastel et **Gronier** présentent à leur tour des observations concernant les agissements des Compagnies et émettent le vœu qu'on exige d'elles la présentation des polices.

La lumière boulevard de la Liberté

A propos du crédit pour l'éclairage de la place Jeanne-d'Arc, M. Gobert formule le désir qu'on en ouvre un autre pour la transformation de l'éclairage du boulevard de la Liberté. Il voudrait qu'on y installât des lampes à gaz surpressé. Avec **M. Legrand-Hermann**, **M. Gobert** souhaite qu'on améliore également l'éclairage de la rue Nationale, de la rue Faidherbe et de la place de Strasbourg.

M. Binauld promet d'étudier un projet en ce sens.

POUR LES TRAMWAYS MONGY

Le rapport concernant la ligne A des tramways, renvoyé au cours de la séance précédente à la Commission des travaux, est adopté.

Le Terminus des lignes de Roubaix et Tourcoing et aussi de la ligne de Lille à Leers, après raccordement, se fera donc à la rue des Sept-Sauts. Le stationnement des voitures, qui a lieu actuellement sur la place du Théâtre, sera reporté en cet endroit ; les manœuvres des trams seraient supprimées, puisque les départs se feront directement par la voie détournée, à établir autour du Théâtre. Il n'y aura plus, sur la place du Théâtre, qu'une seule voie et une seule ligne aérienne soutenue par de simples haubans rattachés aux pylones d'éclairage. Les consoles seront supprimées. Le stationnement des voitures, avant leur départ, sera reporté vers la rue des Sept-Sauts et la cour des Bons-Enfants, à l'emplacement prévu par le projet de la Compagnie, et un arrêt fixe pour la descente et la montée des voyageurs sera maintenu sur la place du Théâtre, considérée comme point de départ des taxes pour Roubaix, Tourcoing ou autres directions.

LIQUIDATION DE PENSIONS

Le Conseil vote une pension : de 1274 fr. en faveur de Mme veuve Saint-Léger ; de 276 fr. en faveur de M. H. Lenain, agent de police ; de 780 fr. en faveur de Mme veuve Leduc ; de 570 fr. en faveur de M. L. Alglave.

En fin de séance le Conseil a adressé ses félicitations à M. Gustave Charpentier qui vient d'entrer à l'Institut de France.

La réunion s'est terminée à onze heures un quart.

Banquet des Ingénieurs de l'Ecole Centrale

Les ingénieurs anciens élèves de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures ont tenu dimanche leur réunion annuelle du 3 novembre.

Le banquet qui réunissait dans le salon de l'Hôtel Delannoy plus de 100 convives fut une preuve du développement incessant du nombre des Centraux dans la région du Nord.

L'ordre du jour portait le renouvellement triennal du bureau. Furent élus : MM. Le Goaster, président ; Charrier, Vopel, Renard, Lafont, Cros, vice-présidents ; Dubruile, trésorier ; Barré, secrétaire. Des toasts furent prononcés par MM. Arquembourg, président sortant, qui commença par féliciter le camarade Le Goaster de sa promotion toute récente dans la Légion d'honneur ; Renard, doyen d'âge ; Charrier, trésorier ; Le Goater, qui exprime les remerciements du nouveau bureau et but à la prospérité de l'Ecole Centrale et de l'Association.

A l'issue du banquet, les éminents artistes qui avaient été engagés pour la partie musicale se firent applaudir avec enthousiasme. Ce fut d'abord l'orchestre sous l'habile et artistique direction de M. Oupriez ; on entendit ensuite M. Mille, l'excellent ténor du Conservatoire de Lille, qui a remporté cette année le grand prix d'honneur du concours international de Lille ; Mlle Elise Pagant, 1er prix du Conservatoire de Lille, qui interpréta avec la finesse que les connaisseurs savent apprécier l'air du Mysoli de Fernand David où sa voix se confondait harmonieusement avec les répliques de flûte de M. Leplont également 1er prix du Conservatoire ; quelques convives, Dellis, Baucher, Blasart et Glochon complétèrent ce programme en cédant aux sollicitations de leurs camarades qui réclamaient de chacun la contribution de son talent d'amateur.

On se sépara fort heureux de cette fête familiale très réussie.

Est-ce un accident ?

Un cycliste est trouvé agonisant dans la rue — Le docteur conclut à une mort naturelle

Hier soir, vers 6 heures des passants trouvaient rue du Faubourg-de-Roubaix, en face des Acacias, un cycliste inanimé près du trottoir, sa bicyclette intacte auprès de lui. Ils le conduisirent au poste de pompiers de la Louvière où il expira quelques instants après sans avoir repris connaissance. Le docteur Christiaens, qui ne releva sur le corps aucune trace apparente de blessure, conclut à une mort naturelle ; d'ailleurs ses vêtements n'étaient pas froissés, ni salis.

Dans ses poches, on découvrit des papiers au nom de M. Pierre Nehens, 29 ans, fileur au Marais-de-Lomme. On le transporta en voiture d'ambulance à son domicile, rue Carnot, 34, à Mons-en-Barœul. Il était marié sans enfant.

Une enquête est ouverte par le commissaire du quartier.

AU CONGRES DES JEUNESSES REPUBLICAINES

A l'occasion du 4e Congrès des Jeunesses républicaines, M. Emile Van der Verren, président de la Pensée Libre de Lille, a adressé au bureau de l'Union Nationale des libres-penseurs qui assistait au Congrès, le télégramme suivant :

« La Pensée Libre de Lille adresse son salut fraternel aux congressistes, félicite les organisateurs du quatrième Congrès des Jeunesses républicaines et forme des vœux pour que des assises du Congrès sorte la volonté nettement exprimée qu'une entente s'établisse entre toutes les organisations républicaines, libre-penseuses quelles qu'elles soient, pour lutter contre notre ennemie commune, l'Eglise, lutte que les événements actuels rendent plus nécessaire que jamais ».

M. Morisot, président de l'Union et président de séance, après avoir donné lecture de cette dépêche, au milieu des acclamations, se félicita de constater que la libre-pensée de province ne se désintéressait pas de l'œuvre si utile des Jeunesses laïques et républicaines.

SAVON DU CONGO Méfiez-vous des imitations

LES ACCIDENTS

UN ENDROIT FATAL

Une grave collision de tramway

Hier après-midi, vers quatre heures et demie, M. Georges Ranson, 29 ans, habitant rue Fénelon, au service de M. Fontaine, messager à Estaires, conduisait une grosse voiture rue Jean-Baptiste-Monnoyer. Il débouchait boulevard de la Liberté, quand arrive un car P, juste à l'endroit où se produisit l'accident de dimanche soir.

La collision fut terrible ; des débris de la voiture on retira le conducteur qui poussait des gémissements pénibles : il avait plusieurs côtes fracturées et le corps couvert de contusions.

Un docteur de passage lui donna des soins à la pharmacie Jacquié et le fit conduire à l'hôpital Saint-Sauveur en voiture d'ambulance. Son état est très grave.

La tragique fin d'une partie de pêche

Dans la matinée d'hier, MM. De Brouver, substitut du procureur de la République, s'est transporté boulevard de la Liberté avec M. Gobert, juge d'instruction, à l'endroit de l'accident mortel. Un expert choisi par le juge a pris sur place tous les éléments nécessaires pour établir la vitesse de l'auto au moment du choc. La voiture a été ensuite enlevée et transportée dans un garage voisin.

M. Marmontel a entendu également hier les dépositions des personnes qui se trouvaient dans la voiture : MM. Van den Busch, le conducteur ; François Beelaert, peintre en équipages ; Fernand Landae, représentant de commerce, et Marcelin Guermonprez, cabaretier.

Aucun élément nouveau n'a été fourni au cours de ces interrogatoires. L'état de M. Gékiers qui est soigné à l'hôpital Saint-Sauveur, est très rassurant.

UN TRAMWAY EN FEU

Lundi soir, à dix heures et demie, le car L 620 se dirigeant vers la place Philippe-le-Bon, s'est enflammé place de la République. Une forte panique se produisit et le wattman ne pouvant plus arrêter son véhicule, les voyageurs sautèrent à terre sans se blesser. Il était temps, les flammes avaient gagné le haut de la voiture. Des seaux d'eau furent jetés et le commencement d'incendie fut éteint en quelques minutes.

Le tramway complètement hors d'usage, fut remorqué jusqu'au dépôt.

Le drame de la rue de Wazemmes

M. Raymond, juge d'instruction, chargé du drame de la jalousie de la rue de Wazemmes, se rendra aujourd'hui à l'hôpital de la Charité pour confronter la victime, Mme Lombard, avec M. Verhel, que le meurtrier accuse de l'avoir trompé.

L'état de la victime va en s'améliorant. M. Dutilleul, médecin légiste, a été désigné pour l'examiner.

L'inculpé a choisi Me Macquart pour défenseur.

ELECTIONS A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Des élections à la Chambre de Commerce de Lille auront lieu le dimanche 8 décembre prochain, à l'effet de procéder à la nomination de cinq membres de la première catégorie, deux de la deuxième, un de la troisième. Les membres sortants sont, pour la première catégorie : MM. Gustave Barrois, Paul Delemer, Arthur Duhem, Marcel Laurenge, Eugène Rogie ; pour la deuxième : MM. Edouard Decoster et Georges Guilbaut ; pour le troisième : M. Albert Legrand.

Prenez régulièrement à tous vos repas
L'eau Minérale de Saint-Amand (Source Vauban)
vous éviterez la goutte et les rhumatismes no.419

Pour la correctionnelle

Les cambrioleurs de Wazemmes

M. Raymond, juge d'instruction, a renvoyé devant le Tribunal correctionnel du 16 novembre prochain Joseph Labiau, 18 ans, sans profession ni domicile fixe ; Emile Heintz, 19 ans, journalier ; Georges Dupont, 19 ans, journalier ; Mercier, 25 ans ; Victor Desrumeaux, 20 ans, sans profession ; Julien Vanbeule, manœuvre, dont voici les exploits : le 26 juillet ils ont volé des marchandises à M. Verbecke, charcutier, au marché de Wazemmes ; pendant la nuit du 30 au 31, ils tentèrent de pénétrer par effraction à la coopérative l'Indépendante ; le 2 août, ils maraudèrent dans le jardin du couvent d'Esquermes ; le 31 août, ce fut une nouvelle tentative de vol chez M. Turpin, épicier, 202, rue d'Esquermes ; enfin, pendant la nuit du 2 au 3 septembre, ils pénétrèrent encore dans le marché de Wazemmes et pillèrent les étaux de deux marchands de confiture et de fromages.

Huile de Foie de Morue
pure et de provenance directe, brune 1 fr. 35 le litre, blonde ambrée 1 fr. 50 le litre, blanche cristal 1 fr. 75 le litre, chez Mlles Assocignion, herboristes de 1re classe, 5 bis, rue du Palais-Rihour, Lille. Téléphone 26.35. 430

ACTE DE PROBITÉ

Amicel Mordacq, fils du greffier de simple police, rue Chevreul, 13, a porté au poste de police du quartier de Wazemmes un portemonnaie qu'il avait trouvé.

STUPIDE PLAISANTERIE

Hier soir, un fumiste stupide s'amusait à téléphoner qu'un grave incendie s'était déclaré place Catinat, 7. Les pompiers du poste d'Isly arrivés sur les lieux eurent beau chercher : pas une étincelle dans le quartier. Ils avisèrent la caserne Malus dont le matériel était déjà en route.

La police recherche l'auteur de cette stupide plaisanterie.

Je ne fume que le NIL

Par-ci par-là

— Un commencement d'incendie rapidement éteint s'est déclaré dans le bureau de M. Guermonprez, directeur d'une Compagnie d'assurance, rue des Ponts-de-Comines, 61. Les dégâts sont insignifiants. La pompe à vapeur qui s'était rendue sur les lieux n'a pas fonctionné.

— Triphon Kerase, 27 ans, charretier, demeurant rue Lamartine, a été appréhendé pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— Un feu de cheminée s'est déclaré hier rue des Ponts-de-Comines, 61, chez M. Guermonprez, agent d'assurance. Beaucoup de pompiers pour rien.

— Le séjour de Lille lui étant interdit, Auguste Bailleul, 44 ans, tisseur, sans domicile fixe, a été arrêté hier.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

Union Sténographique du Nord

L'Union a ouvert ses cours et invite tous les duployens à les suivre en vue du grand concours de 1913. Ils auront lieu dans la salle du patronage de l'école Desrousseaux de la rue de la Vignette.

Sténographie : mardi à 8 heures ; métégraphie (degré supérieur) : vendredi à 8 heures ; vitesse : le dimanche à 9 h. 3/4.

ROUBAIX

Le crime de Roubaix

Autopsie de la victime

L'autopsie de Léonie Mahieu, la victime d'Alphonse Dejaeghere, a été faite hier matin, à la morgue, par M. le docteur Labbe, médecin légiste.

Elle a établi que la jeune fille n'était pas enceinte, qu'elle a été assommée de deux coups de « tonnent » dont un lui brisa la base du nez, puis égorgée avec une paire de ciseaux. Le sang, au lieu de couler par les plaies, se répandit en grande partie sous les muscles.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira en 4e session ordinaire de 1912, le vendredi 8 courant, à 8 heures du soir.

L'ordre du jour ne comporte aucune question importante.

PETITS FAITS DIVERS

Au cours de la magnifique représentation des « Trois Amoureuses », la troupe d'opérette de M. Bourdette a fait preuve d'une remarquable homogénéité.

— Les Roubaisiens apprendront avec plaisir que la tournée Victor Gilbert donnera, dimanche prochain, au Théâtre du Fontenoy, deux représentations des « Gaîtés de l'Escadron », revue de la vie militaire en 8 tableaux, de Georges Courteline.

— En décembre dernier, Dubus François abandonne ses quatre enfants, sa femme, née Elise Choppart, 32 ans, née à Avesnes, éplucheuse, pour s'en aller vivre à Verdun avec sa première épouse dont il était divorcé.

Congédiée, samedi soir, de son domicile, Grande-Rue, cour Oetbart, 8, Elise Choppart pria son frère, demeurant quai de Lorient, de garder deux enfants pour la nuit.

Dimanche matin, sachant son frère absent, elle conduisit en son domicile les deux autres enfants et les abandonna tous quatre après avoir laissé sur la table une lettre avisant son frère qu'elle partait pour ne plus jamais revenir.

Les petits abandonnés seront confiés à l'Assistance publique.

— La police recherche la nommée Vanneerdert Mathilde, veuve Duthoit, 39 ans, logeuse à l'estaminet Deplanque-Ryelandt, rue Franklin, 154, qui s'est sauvée en emportant une couverture de laine et divers objets en étoffe.

— A la suite de l'enquête ouverte au sujet d'un vol de 2500 francs commis à Tourcoing, les agents de sûreté Masse et Devogie ont mis en état d'arrestation, rue Ste-Elisabeth, 21, le nommé Denudder Pierre, né le 21 août 1881, déserteur d'un régiment d'infanterie légère en garnison à Bizerte. Cet individu, qui n'est pour rien dans le vol, sera remis à l'autorité militaire.

L'excellent VIN de
BANYULS-TRILLES
Quinquina
EST LE SEUL APÉRITIF
recommandé par MM. les Médecins
aux Hommes, Dames et Enfants
DEMANDER « UN TRILLES »
et exiger l'étiquette sur la bouteille
DANS TOUS LES CAFES et LES BONS ESTAMINETS
no.428

TOURCOING

Quand finira-t-elle ?

Quand finira-t-elle ? Il s'agit de la grève des ouvriers mécaniciens qui menace de s'éterniser.

Les mécaniciens ont fait preuve d'un grand désir de voir le conflit se terminer. Ils ont prié M. Huriole, juge de paix à Tourcoing, d'intervenir auprès des patrons pour provoquer une entente.

Les patrons, par la voix de M. Jung, secrétaire des syndicats patronaux, ont déclaré qu'ils n'accepteraient pas l'intervention du magistrat.

Ce geste, qui doit être un geste mûrement réfléchi, semble indiquer que les patrons ne sont pas animés d'un véritable esprit de conciliation. Ils semblent ne pas désirer la fin de ce conflit d'une manière favorable à leurs ouvriers. La décision patronale n'a pas été du goût des mécaniciens. Ceux-ci voient dans cette décision une flagrante contradiction.

Le secrétaire du syndicat des mécaniciens, M. Decoslère, a écrit en effet : « Les mécaniciens constatent la contradiction flagrante de cette réponse avec l'attitude prise par les patrons qui ont congédié leur personnel en attendant que tous les ouvriers mécaniciens aient réintégré l'atelier.

« Comprenne qui pourra, les mécaniciens qui ne veulent pas lire entre les lignes n'y comprennent rien et jusqu'à plus ample information resteront dans l'expectative. »

Nous n'avons pas à examiner s'il y a ou s'il n'y a pas contradiction. Mais il semble pourtant à tout esprit non prévenu que l'intervention de M. Auriole aurait pu être acceptée. En tout cas les patrons auraient fait preuve de bonne volonté s'ils avaient consenti à une entrevue telle que la proposait l'honorable magistrat. Il y a des circonstances où l'exemple doit venir d'en haut.

Les mécaniciens formulent des demandes. Si ces demandes sont légitimes, pourquoi ne pas les satisfaire ? Si elles ne le sont pas, l'occasion se présentait de le prouver devant un homme décidé à garder une bienveillante neutralité. Les patrons ont laissé échapper cette occasion.

Nous faisons des vœux, malgré tout, pour que le conflit finisse bientôt.

INSTITUT COLBERT

Ecole pratique de Commerce et d'Industrie

Le Maire de la Ville de Tourcoing a l'honneur de rappeler que le concours pour l'em-

---

Feuilleton du 5 novembre 48

Du Sang dans les Ténèbres

par Daniel LESUEUR

La jeunesse de ceux-ci, leur dévouement réciproque, le manque de preuves contre eux, les cruelles provocations qui les incitèrent à la vengeance pouvaient attendrir momentanément un public sentimental.

Mais, de ce public, dont les groupes s'attardaient pour les dévisager, une seule main se tendit, s'offrit, celle d'une compatriote, que Tatiane reconnut avec surprise : Anna Louboff.

— Sortons... Allons-nous-en... dit impérieusement Mlle Kachintzeff, qui, désormais, semblait prendre le commandement de la petite troupe, si réduite. Tu viens avec nous, Anna, n'est-ce pas ?

— Oh ! oui. J'ai tant besoin de te parler, Taniouchka !

Un léger tressaillement agita l'étudiante. Ses yeux se mouillèrent. Ils étaient si rares, ceux qui l'appelaient encore par le diminutif de son nom de baptême, comme lorsqu'elle était enfant, à Pétersbourg. Et maintenant que son fiancé était séparé d'elle pour cinq ans, qui donc la nommerait encore « Taniouchka », hors la pauvre Katerine, et quelque ancienne amie, retrouvée par hasard, comme celle qui se hâtait à son côté, pour sortir du Palais de Justice.

Ils s'en allèrent tous les quatre, par le boulevard Saint-Michel, s'acheminant vers le haut de la rue Saint-Jacques, où Tatiane partageait une chambre avec Katerine et deux autres étudiantes.

L'air était humide, et d'un noir si profond que l'éclat des becs Auer et des lampes électriques s'y ternissait, embrumé d'un halo. Les pieds collaient au pavé gras.

Anna Louboff dit :

— Vous devez être exténués. Faites-moi le plaisir d'accepter quelque chose, dans un café.

Ils refusèrent. Elle insista :

— Une boisson chaude : du thé avec du citron, comme chez nous.

— Oh ! non, protesta Mlle Kachintzeff. J'ai hâte de rentrer. Penses... Je n'ai pas vu notre chambre depuis quatre mois ! Mais, puisque tu as la bonté, Anna, nous achèterons ce qu'il faut en route, et nous ferons notre thé là-bas.

Son amie entra dans un magasin de comestibles, puis ressortit les mains pleines de paquets, dont les trois autres se distribuèrent la charge.

A côté d'eux, la nouvelle venue paraissait riche.

Vêtue d'un joli costume tailleur, avec une fourrure sur les épaules, les mains dans un manchon, coiffée d'un grand chapeau de velours noir, sous lequel ses cheveux sombres descendaient en deux bandeaux vers la nuque, pour se nouer en un chignon bas, elle avait presque l'air d'une Parisienne : gentille bourgeoise, coquette prévoyante, ou « première » de grand magasin. Après l'avoir frôlée, plus d'un passant se retournait.

Mais la silhouette offrait plus de séduction que la figure, à laquelle la brume du soir et l'enténèbrement du vaste chapeau prêtaient une poésie factice.

Dans le violent éclairage de certaines devantures s'accusait la maigreur des traits. On remarquait alors le nez trop long et pincé, les joues creuses, la bouche lasse, à moins que les yeux d'un bleu très frais n'eussent un rayon, ce qui transfigurait encore par instant ce visage, où la jeunesse ne tarderait pas à s'effacer.

De huit ou dix ans plus âgée que Tatiane, elle avait pourtant partagé ses études, en Suisse, lorsque la fille du professeur Kachintzeff, orpheline, était arrivée de Sibérie dans sa petite robe de deuil pour préparer les premiers examens qui lui permettraient d'aborder la carrière médicale.

Presque une enfant alors, mais quelle enfant résolue, cette petite Tatiane.

Anna, maintenant, le lui rappelait.

— Tu as marché droit, toi, Taniouchka. Rien ne t'a détournée.

— Si... quelque chose... tu le vois.

— Et quoi donc ?

— La vengeance.

— Alors, demanda l'autre, baissant la voix, c'était vrai ?...

— Ne parlons pas de ça, toi, dans la rue. Mais, dis-moi, Anna... Toi aussi, quand nous étions à Genève, tu rêvais de justice, de liberté. Nos projets étaient communs... As-tu travaillé pour la cause ?

Mlle Louboff se tut.

— Comment se fait-il, reprit l'étudiante, que tu aies brusquement cessé de m'écrire ? Tu m'as laissée dans l'ignorance de ce que tu faisais, de ce que tu devenais. Je n'avais même plus ton adresse.

Le silence qui suivit porta jusqu'au cœur de Tatiane une signification pénible. Elle murmura :

— N'es-tu plus des nôtres ?

— Si, si !... répliqua vivement Anna.

Puis, désignant Katerine et Wladimir, qui marchaient devant, elle poursuivit :

— Je ne veux pas avoir à m'expliquer devant ceux-là. Alors, je vais te dire, tout de suite... D'ailleurs, vois-tu, Tatiane, ce sera plus facile dans la rue, où il fait noir....

— Parle, ma pauvre Anna. Aie confiance en moi. N'aie pas honte, n'aie pas peur. Qu'est-ce que les erreurs d'une faible créature, d'une jeune fille, seule au monde, auprès des grandes iniquités sociales? Ah! va... tu peux me dire... J'ai vu le mal sur la terre... Je ne le trouverai pas dans ta vie, ni dans ton cœur.

— Hélas !... j'en ai été l'instrument, du mal dont tu parles. J'ai presque été la complice, — il est vrai sans le vouloir, — d'un de ces puissants qui sont les fléaux des faibles. Sais-tu qui m'a conduite dans la salle où l'on te jugeait ?

— Non.

— Ma conscience.

— Comment cela ?

— Je connais un des crimes de celui qu'on t'accusait d'avoir voulu faire mourir...

— De Boris Omiroff ?

— Chut ! fit craintivement Anna, en jetant un regard autour d'elle.

— Est-ce possible ?... s'écria Tatiane. Un crime !... Et tu en fus complice !...

— Oh ! n'interprète pas la chose au pire. Tu m'as promis ton indulgence. Ecoute... Complice, c'est beaucoup dire. Témoin, plutôt... Mon tort, ce fut de me taire, et surtout...

Elle hésita.

— Et surtout ?... répéta son ancienne amie. Anna proféra sourdement.

— D'avoir accepté de l'argent.

Mlle Kachintzeff ne contint pas une exclamation de révolte.

— De l'argent !... Pour agir contre nous, contre nos frères ?...

Ce fut au tour d'Anna de bondir.

— Jamais !... Il s'agissait d'une intrigue... Une histoire de famille, d'amour... Le secret, je ne l'ai pas su au juste... Mais ces loups-là, tu ne l'ignores pas, se mangent quelquefois entre eux.

— Oh ! Anna... gémit l'étudiante avec une douleur que Mlle Louboff ne comprit pas tout de suite... jure-moi que tu dis vrai... Ce serait horrible... trop horrible !...

— Je te jure, Tatiane !... Pourquoi serais-je ici, avec toi ?... Pourquoi me suis-je passionnée pour ta cause depuis que j'ai lu dans les journaux l'affaire de la Petite-Barrerie ?...

— Ah ! pourquoi ?... soupira l'étudiante... Anna, voilà ce qui est abominable, c'est que nous ne pouvons plus avoir confiance en rien, en personne... Lorsque tu m'as parlé d'un crime d'Omiroff, auquel tu aurais pris part, une idée affreuse m'est venue. J'ai cru que... J'ai pensé... Ah ! tiens, même à présent, je veux douter qu'il y ait des êtres comme serait ce faux Toulénine !... Jusqu'à ce que Katerine m'ait expliqué...

— Toulénine !... je comprends... Tu m'as soupçonnée de trahison, d'espionnage...

— Tu l'accusais.

— Pas de cela, Tatiane... Pas de cela !... J'aimerais mieux mourir !... Attends, d'ailleurs, je vais te convaincre... J'ai une preuve...

— Laquelle ?...

— Je te fournirai peut-être des indications sur ce faux Toulénine, cet être abject...

— Le faux Toulénine... Cet homme !... ce guide... ce chef... Non... pareille infamie dépasse les capacités humaines.

Tatiane frémissait littéralement d'horreur. Son âme rejetait l'atroce évidence, comme l'être physique rejette certains poisons dont la dose est trop forte. Elle ne pouvait pas admettre... Elle ne pouvait pas !...

Cependant Katerine avait entendu le nom maudit. Elle se retourna.

— C'est lui, dit-elle, qui nous a vendus, qui a assassiné le martyr. C'est à cause de lui que Pierre Marowsky va perdre cinq années de sa jeunesse en prison. Vladimir n'en doute plus. Il va prévenir tous nos frères. Ah ! il faudra ruser pour le prendre, ce Toulénine... Mais alors, quelle exécution !

Katerine, avec son air sauvage, ses narines dilatées, flairait le sang comme une jeune louve.

Vladimir s'était arrêté. Il regardait Tatiane. Lui aussi, sur sa face de rêveur, d'halluciné, il portait maintenant une ardeur précise, un signe féroce.

Toutefois, Tatiane ne s'attacha pas à la perspective du châtiment pour l'abominable traître.

Un cri jaillit de ses lèvres :

— Oh ! comme Pierre va souffrir !... Il l'a soutenu jusqu'au bout ! Jusqu'au bout il a cru en cet homme... quelle torture pour son cœur loyal pendant la longue détention !...

Ils arrivaient devant la maison où logeait l'étudiante, une haute ruche ouvrière à l'aspect misérable et neuf.

Surprise de les voir, mécontente peut-être, la concierge annonça le départ d'une des compatriotes qui partageaient naguère la chambre de Tatiane.

— Elle a eu peur d'être compromise. On a perquisitionné plusieurs fois depuis que vous vous êtes fait coffrer. Le propriétaire non plus n'aime pas les histoires...

— Et Nadine ? s'informa Mlle Kachintzeff.

(A suivre.)